

15 juil 2022 -19:14

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2022

Covid-19 : octroi d'une dotation à l'INAMI pour 2022

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi d'une dotation à l'INAMI pour 2022 dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

La loi relative à l'assurance obligatoire pour les soins de santé et les indemnités a créé la base juridique nécessaire à l'octroi d'une allocation à l'INAMI. Cette allocation a pour but de couvrir les dépenses spécifiques des institutions de soins, des institutions de réhabilitation et de l'assurance maladie, liées à la pandémie Covid-19.

Dans le projet, la dotation à l'INAMI pour 2022 est fixée à 757 196 000 euros par répartition de la provision corona du SPF Santé publique.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau

Porte-parole (FR)

julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be